

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 DÉCEMBRE 2017

Les membres du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du sept décembre deux mille dix-sept, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers sous la présidence de M. Yves JAUNAUX.

Présents : Patrick **FRÉRE** (Aulnoy), Norbert **DOLÉAC** (Beauthel), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Françoise **LEFEVRE** (Boitron), Norbert **VARGA** (Chamigny), Thierry **FLEISCHMAN** (CITRY), Laurent **DELAGARDE** (Coulommies), Thomas **CABRERA** (Doue), Roger **REVOILE** (La Ferté-Gaucher), Ugo **PEZZETTA** (La Ferté-sous-Jouarre), Yves **DROLLER** (Méry-sur-Marne), Gérard **BOISNIER** (Pierre-Levée), Germain **TANIÈRE** (Rebais), Patrick **ROMANOW** (Reuil-en-Brie), Edith **THÉODOSE** (Saint-Cyr-sur-Morin), Marie-France **GUIGNIER** (Saint Léger), Evelyne **PASCARD** (Sainte Aulde), Bernard **JACOTIN** (Saints), Jean **FREYRI** (Sammeron), Philippe **DUMONT** (Sancy-les-Meaux), Guy **DHORBAIT** (Pays de Coulommiers), Didier **VUILLAUME** (Pays Fertois), Yves **JAUNAUX** (Département).

Absents représentés : Ingrid **COLPAERT** (Montolivet) demande pouvoir à Edith **THÉODOSE** (Saint-Cyr-sur-Morin), Colette **GRIFFAUT** (Villeneuve-sur-Bellot) donne pouvoir à Germain **TANIÈRE** (Rebais).

Absents excusés : Jean-François **LÉGER** (Chailly-en-Brie), Odile **GRENET** (Chauffry), Jean-Louis **VAUDESCAL** (Couilly-Pont-aux-Dames), Joël **DUCEILLIER** (Pommeuse), Ingrid **COLPAERT** (Montolivet), Séverine **ZELECHOWSKI** (Saint Augustin), Patricia **RAMEAU** (Saint Rémy de la Vanne), Michel **THIEBAULT** (Villiers-sur-Morin), Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Ile-de-France).

Bernard **JACOTIN**, Secrétaire de séance

Yves JAUNAUX : Mes chers amis, on va commencer. Merci d'être venu malgré le fait qu'on ait reporté la réunion puisque nous n'avions pas le quorum. Merci à ceux qui se sont déplacés. Nous avons très peu de point à l'ordre du jour donc tout d'abord nous devons désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Bernard JACOTIN, êtes-vous d'accord, pas de problème ? Merci

Monsieur Denis SARAZIN-CHARPENTIER a soulevé une erreur de plume commise sur le site internet concernant la composition du bureau. Monsieur le Président et Monsieur Coquin se sont excusés pour cette maladresse.

N°DEL-2017-18 ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COLLEGE COMMUNES DU BUREAU SYNDICAL

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Concernant l'élection d'un nouveau membre du Bureau syndical au sein du collège Communes, nous avons la candidature d'Ugo PEZZETTA qui représente le Pays Fertois. Il y a-t-il des candidats ?

Thierry FLEISCHMAN : Je me porte candidat.

Yves JAUNAUX : Voulez-vous voter par bulletin secret ?

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Je demande à ce que l'on vote à bulletin secret.

Yves JAUNAUX : Si vous voulez, ce n'est pas un problème nous avons prévu les bulletins. Nous allons les distribuer.

Distribution des bulletins.

Yves JAUNAUX : Il y a deux candidats, Thierry FLEISCHMAN maire de Citry et Ugo PEZZETA maire de La Ferté-sous-Jouarre.

Intervention de la salle : Cette élection est organisée pour remplacer un élu de la Ferté-sous-Jouarre, pour remplacer Monsieur Jean-Luc MUSART qui a démissionné ?

Yves Jaunaux : C'est cela.

Monsieur MUSART appartenait à la commune de La Ferté-sous-Jouarre mais cela concerne le collège Communes, des élus. C'est pour cette raison que tous les élus peuvent se porter candidat.

Je vais demander au plus jeune de notre assemblée et au plus ancien de me rejoindre pour effectuer le dépouillement.

Nous allons demander à Monsieur FLEISCHMAN de nous dire quelques mots.

Thierry FLEISCHMAN : Bonsoir Messieurs, Mesdames, je suis maire de la commune de Citry. Une commune viticole du Pays Fertois qui a le souci de participer à ces grands enjeux qu'est le Parc naturel régional, puisque c'est pour nous la défense d'un patrimoine qui existe et qui est en piteux état. Donc nous recherchons des aides et des subsides du côté du Parc.

Nous avons également une mission touristique. Citry est un peu excentrer donc je profite de toutes les occasions pour faire connaître ce village. Par ailleurs, Citry a voté son adhésion au SMEP depuis 2011.

Voilà, je vous remercie.

Yves JAUNAUX : Très bien merci. Ugo.

Ugo PEZZETTA : Bonsoir, Ugo PEZZETTA je suis maire de La Ferté-sous-Jouarre, pour les mêmes raisons je suis impliqué dans le PNR, c'est un bel outil j'espère que l'on va pouvoir aller le plus loin possible. Et j'espère pouvoir apporter mes qualités de conseiller départemental et de Président du Pays Fertois pour les mettre au service du PNR, voilà tout simplement.

Yves JAUNAUX : Merci nous allons voter.

Déroulement du vote.

Yves JAUNAUX : Quel est le nombre de bulletins ? Combien de signatures sur la liste d'émargement ?

Vincent BOURCHOT : Il y a 23 présents et 3 pouvoirs. Colette GRIFFAUT donne pouvoir à Germain TANIÈRE, Ingrid COLPAERT donne pouvoir à Edith THÉODOSE et Michel THIÉBAULT donne pouvoir à Yves JAUNAUX.

Yves JAUNAUX : Donc 26 bulletins.

Compte des bulletins et dépouillement.

Yves JAUNAUX : Les résultats sont :	Ugo PEZZETTA	15 bulletins
	Thierry FLEISCHMAN	9 bulletins
	Blanc	2 bulletins

Donc Ugo PEZZETTA est élu.

Ugo PEZZETTA remercie l'assemblée

Yves JAUNAUX : On me dit que le pouvoir qui m'a été donné n'est pas valide. Monsieur Michel THIÉBAULT qui fait partie du collège Communes ne peut pas me donner son pouvoir car je représente le collège Département. Donc nous allons devoir revoter, désolé. Je n'ai pas de pouvoir. On recommence.

Compte des bulletins et dépouillement.

Yves JAUNAUX : Les résultats sont :	Ugo PEZZETTA	14 bulletins
	Thierry FLEISCHMAN	9 bulletins
	Blanc	2 bulletins

Donc Ugo PEZZETTA est élu.

1/ ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU COLLÈGE COMMUNES DU BUREAU SYNDICAL

M. le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 12 des statuts du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin relatif à l'élection des membres du Bureau,

VU l'article 2.1 du règlement intérieur du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin relatif à la composition du Bureau syndical,

VU le changement de délégué titulaire pour la commune de la Ferté-sous-Jouarre, entériné par délibération en date du 20 mars 2017,

CONSIDÉRANT la nécessité d'élire un nouveau membre au sein du collège Communes du Bureau syndical afin de remplacer Monsieur Jean-Luc MUSART,

Sont candidats : Monsieur Ugo PEZZETTA et Monsieur Thierry FLEISCHAMN

Après appel des candidatures, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :	25
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	23
Majorité absolue :	13

Ont obtenu :	Ugo PEZZETTA	14 voix
	Thierry FLEISCHMAN	9 voix

Décision :

Est élu Ugo PEZZETTA par 14 voix en qualité de membre du Bureau syndical au sein du collège Communes

N°DEL-2017-19 VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2016

EXPOSÉ :

Yves JAUNAUX : Donc l'autre point à l'ordre du jour c'est le vote de l'affectation de résultat 2016, nous l'avons déjà présenté la dernière fois. C'est suite à une erreur de plume.

La Trésorerie Principale nous demande de modifier l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement 2016 : 22 402,90€

Affectation en fonctionnement au 002 : 20 402,90€

Affectation en investissement au 1068 : 2 000,00€

C'est un problème technique, la Trésorerie nous a demandé de reprendre une délibération.
Pas de problème ? Personne n'est contre ? Abstention ?

2/ VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2016

Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°DEL-2017-6 de la reprise anticipée des résultats du budget 2016,

VU la délibération du Comité Syndical n°DEL-2017-7 en date du 16 mars 2017, approuvant le budget primitif du Comité syndical,

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir l'affectation de la reprise du résultat de l'exercice 2016 avant la fin de l'exercice 2017,

EXPOSE afin de correspondre au budget primitif 2017, suite à une erreur de plume, il est nécessaire de revoir l'affectation du résultat 2016,

PROPOSE les modifications de l'affectation du résultat de l'exercice 2016 comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2016 : 22 402,90€
- Affectation en fonctionnement au 002 « excédent de fonctionnement reporté de 2016 » : 20 402,90€
- Affectation en investissement au 1068 « besoin de financement » : 2 000,00€

Après examen et délibéré, le Comité syndical

DÉCIDE les modifications de l'affectation du résultat de l'exercice 2016 comme suit :

- Excédent de fonctionnement 2016 : 22 402,90€
- Affectation en fonctionnement au 002 « excédent de fonctionnement reporté de 2016 » : 20 402,90€
- Affectation en investissement au 1068 « besoin de financement » : 2 000,00€

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Yves JAUNAUX : Samuel va vous donner des informations sur la filière viticole.

Samuel COQUIN : Comme vous le savez il y a un projet viticole à l'intérieur du périmètre du PNR qui concerne les Vallées du Petit et Grand Morin avec le souhait d'élever et de réimplanter de la vigne. Le porteur de projet est la commune de Guérard avec l'association Vigne en vie. Il y a des difficultés pour élever de la vigne puisqu'à côté de nous la région Champenoise qui souhaite, qui manifeste même sa volonté de ne pas voir le droit à plantation sur une partie du territoire seine et marnais, francilien sur la tranche est. Bien que la réglementation européenne soit de notre côté, du côté des porteurs de projet. Il se trouve qu'hier nous avons appris que l'INAO dans le rendu de son protocole au Ministère a suivi la volonté des Champenois qui consiste à stériliser 25 km en largeur le long de la limite

départementale. Résultat nos deux Vallées n'obtiendraient pas de nouveaux droits à plantation pour l'exercice 2018.

Évidemment d'autres courriers et tentatives sont en cours pour que le Ministre ne suive pas les indications d'une de ces deux instances, INAO et FranceAgriMer.

Cependant le poids du lobby champenois et ce rendu au niveau de l'INAO amènent les porteurs de projet à tenter une nouvelle initiative qui consiste à faire circuler une pétition auprès du public. Et c'est à ce titre que nous nous permettons de vous donner cette information. La pétition est en ligne depuis hier matin sur le site change.org, vous la trouverez sous la rubrique « Le Champagne détruit les petits vigneron voisins au mépris du règlement européen ». Hier après-midi il y avait 500 signatures, et aujourd'hui en début d'après-midi 840 signatures. Donc on vous transmet l'information pour qu'à titre privé tous ceux qui se sentent concernés par cette iniquité puissent porter leur soutien au projet qui nous concerne. On l'a inscrit dans nos annexes de la délibération que nous avons voté le 20 avril dernier au titre de l'annexe 4 développement économique.

Intervention de la salle : La position de la région Champagne me semble bizarre étant donné que nous avons sur notre territoire du futur PNR déjà 3 communes qui ont l'appellation Champagne. On pourrait répondre que nous avons déjà l'appellation Champagne en Seine-et-Marne. Je pense qu'il y a une action politique à faire.

Yves JAUNAUX : Je pense que c'est un bon argument. Nous allons réaliser une motion et nous la ferons voter lors du prochain comité syndical. Je suis né à Reims, j'y ai vaincu longtemps. Je peux dire que le lobby y est très fort, c'est compliqué.

Thierry FLEISCHMAN : Venant d'une ville viticole je m'aperçois que les Champenois les purs et durs ont tendance à développer leur territoire et à protéger leur territoire sous prétexte que le Champagne est un produit noble que l'on ne plante pas du Champagne n'importe où. Après il y a l'exposition au soleil, les coteaux de la Marne ou de l'Aube se prêtent à cette maturation du raisin. Et puis nous, communes de Cistry, Saacy et Méry avons quelques soucis parce qu'il y a quelques surfaces qui sont en ce moment en vigne qui ont été classées. Mais elles ne seront peut-être plus en vigne car elles ne répondent pas toujours aux normes qui sont propres à satisfaire la production Champagne.

Samuel COQUIN : Petite précision le projet ne concerne pas l'élevage de vin à bulles mais uniquement des vins tranquilles.

Thierry FLEISCHMAN : Sans être un grand connaisseur des vins je sais qu'en Ile-de-France il y avait beaucoup de communes qui produisaient leur vin. Peut-être, pourquoi pas relancer les productions. Sans être des vins à bulles, ils peuvent être de bons vins.

Yves JAUNAUX : Bien sûr cela fait également partie de nos projets.

Thierry FLEISCHMAN : Mais il ne faut pas rentrer en concurrence avec les Champenois.

Yves JAUNAUX : Ce n'est pas le projet.

Thierry FLEISCHMAN : D'accord.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : L'assurance que l'on a c'est que le porteur de projet de Guérard, Monsieur KISZEL est un fin connaisseur sur le plan technique. Effectivement là c'est une voie réglementaire mais je vous invite à le rencontrer, il était là la semaine dernière, il connaît parfaitement son sujet. Et c'est loin d'être de la culture folklorique. On peut vraiment appuyer ce projet.

Yves JAUNAUX : Oui c'est loin d'être folklorique, nous avons également rencontré la personne qui s'occupe des bois et forêts c'est un médecin qui est fort intéressant.

Intervention de la salle : Veuillez m'excuser je vais demander à Monsieur le Président du Pays de Coulommiers qui siège à votre gauche d'intervenir sur un point particulier sur la fondation du patrimoine et les données de cette information. Cette information me semble - t-il est intéressante parce qu'elle rentre dans le cadre de notre délibération sur le maintien et la promotion de notre patrimoine. Vous avez peut-être entendu parler de la fondation du patrimoine qui est une association qui vise à aider les communes par le biais de souscription de subvention et les particuliers par l'octroi d'un label dans le cas d'une restauration respectant les bonnes normes et qui permet une déduction d'impôt. Concrètement dans cette affaire-là, je me suis fixé comme secteur de prédilection nos 83 communes. J'ai indiqué un certain nombre de choses qui ont été réalisées sur le Pays de Coulommiers, des choses qui sont en cours comme la restauration de la grotte aux coquillages de la future Maison des Fromages au parc des Capucins, la restauration du logis de la Commanderie, la restauration des lavoirs à Touquin. Des actions à l'étude comme la rénovation des lavoirs de Doue. Pour la Ferté-sous-Jouarre, le maintien du patrimoine meulier puisqu'il y a une collection achetée il y a quelques années et qu'il faut la sauvegarder. Voilà quelques exemples de choses qui sont en cours sur notre secteur donc si vous avez besoin de plus amples renseignements je suis à votre disposition.

Yves JAUNAUX : Il y a-t-il d'autres questions ? Non. Je vous souhaite un bon Noël et de bonnes fêtes.

La séance est levée à 20H00.